

Évitez les violations courantes des exigences imposées aux restaurants en rapport avec le COVID-19

Les établissements de restauration doivent se conformer aux [exigences relatives au COVID-19](#) publiées par l'État de New York. Évitez les observations les plus couramment observées en veillant à prendre les mesures suivantes :

Dressez un plan de sécurité.

- Élaborez un plan de sécurité pour la réouverture. Reportez-vous au [modèle de plan de sécurité pour la réouverture des entreprises](#).
- Affichez le plan à un endroit visible dans l'établissement.
- Désignez un moniteur de la sécurité du site qui veillera au respect continu de tous les aspects du plan.

Tenez un journal de nettoyage quotidien.

- Créez un journal de nettoyage indiquant la date, l'heure et la portée des activités de nettoyage et de désinfection. Reportez-vous au [modèle de journal de nettoyage quotidien](#).
- Formez les salariés aux procédures de nettoyage et de désinfection et montrez-leur comment remplir le journal.
- Assurez-vous que les tâches quotidiennes de nettoyage et de désinfection sont effectuées et que le journal est rempli.

Effectuez un dépistage de santé quotidien des salariés.

- Faites un dépistage des salariés en :
 - Contrôlant leur température ; **et**
 - Leur demandant de répondre à un questionnaire sur place ou à distance. Reportez-vous au [modèle d'outil de dépistage du COVID-19](#).
- Désignez une personne chargée de passer en revue tous les questionnaires de santé et de tenir un registre quotidien indiquant que tous les questionnaires de dépistage de santé ont été passés en revue. Reportez-vous au [modèle](#).

Placez un marquage de distanciation de 6 pieds aux endroits où les gens font la queue ou là où les gens s'attroupent facilement.

- Indiquez (par exemple à l'aide d'un ruban ou d'autocollants au sol) la distance de 6 pieds dans les zones où :
 - Les clients font la queue pour passer commande, prendre leur repas à emporter, payer ou attendre leur table ou d'aller aux toilettes.
 - Les salariés s'attroupent facilement, notamment aux postes de pointage d'arrivée et de sortie, aux postes de dépistage de santé et dans les salles de pause.

Placez les affiches requises.

- Placez les affiches dans des endroits visibles pour rappeler aux clients et aux salariés ce qui suit :

- Restez chez vous si vous êtes malade.
- Portez une protection pour le visage (qui recouvre votre nez et votre bouche) en permanence si vous êtes un salarié et, si vous êtes un client, lorsque vous n'êtes pas assis(e).
- Si vous avez récemment visité un État touché par une transmission communautaire importante du COVID-19, restez en quarantaine conformément aux [alertes voyage de l'État de New York](#).
- Rangez et jetez convenablement les équipements de protection individuelle.
- Respectez les instructions de distanciation physique.
- Signalez tout symptôme ou toute exposition au COVID-19 (l'affiche doit préciser comment).
- Suivez les recommandations de nettoyage et de désinfection.
- Pratiquez une bonne hygiène des mains.
- Quand vous toussiez ou éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras, pas avec votre main.
- Signalez les violations en appelant le 833 208 4160 ou en envoyant le texto « VIOLATION » au 855 904 5036.
- Le nombre de clients constituant 25 % de la capacité maximale de l'établissement.
- Des affiches à imprimer en plusieurs langues sont disponibles sur la [page web des posters et des dépliants sur le COVID-19](#) du Département de la Santé de NYC.

Les recommandations du Département de la Santé de NYC peuvent changer à mesure que la situation évolue.

9.27.20